

Réunion du : 27 avril 2023 à Varennes-Vauzelles.

Procès-verbal N° 32

Présidence : M. Alain BUCHETON.

Présents : MM. TREPKA Nicolas – ARCHAMBAULT Anthony.

Secrétaire de séance : Mme Cécile TOUNOIS

1 – FOOT A 11

1.1. Demande de modification d'une rencontre.

Championnat U18 D1 - Match N° 51912.1, E-Guérigny 1 / US Cosne 2 du 01 avril.

La commission prend connaissance de l'accord des deux clubs **pour avancer cette rencontre au 26 avril à 17h.**

Cette rencontre ayant déjà fait l'objet d'un repositionnement par la commission au 3 juin sur son procès-verbal n° 29 du 6 avril.

- La commission relève un manquement à la procédure de modification d'une rencontre « match déplacé sans l'accord du District », **amende de 30€ aux deux clubs.**

Coupe U18 Principale – Match n° 51992.1, Snid 2 / FC Nevers Banlay 1 du 29 avril.

La commission prend connaissance de l'accord des deux clubs **pour avancer cette rencontre à 14h.**
Demande acceptée.

Coupe U15 Consolante – Match n° 51997.1, CS Corbigny 1 / US La Charité 1 du 29 avril.

La commission prend connaissance de l'accord des deux clubs **pour avancer cette rencontre à 11h.**
Demande acceptée.

2 – FOOT A 8

2.1. Demande de modification d'une rencontre.

Championnat U13 D1 - Match N° 51663.2, US Cosne 2 / CS Corbigny 1 du 27 mai.

La commission prend connaissance de l'accord des deux clubs **pour reporter cette rencontre au 3 juin.**
Demande acceptée.

Amende 10€ au club de US Cosne pour réponse hors délai.

Championnat U13 D2A - Match N° 51693.1, JS Marzy 1 / FC Nevers 1 du 22 avril.

La commission prend connaissance de l'accord des deux clubs **pour reporter cette rencontre au mercredi 3 mai à 17h30.**

Demande acceptée.

Championnat U13 D3 poule A - Match N° 51714.2, AS Varzy 1 / US Coulanges 1 du 29 avril.

La commission prend connaissance de l'accord des deux clubs **pour reporter cette rencontre au 13 mai.**

Demande acceptée.

2.2. Forfait non déclaré.

Championnat U13 D1 - Match N° 51664.1, US La Charité 1 / FC Nevers Banlay 1 du 22 avril.

✓ Forfait non déclaré de l'équipe de US La Charité 1, match perdu par pénalité 0/3, -1 point.

✓ Amende 70€

2.3. Forfait déclaré.

Championnat U13 D3 poule C- Match N° 51753.1, CS Chantenay 1 / FC Château-Chinon Arleuf 2 du 22 avril.

✓ Forfait déclaré de l'équipe de FC Château-Chinon Arleuf 2, match perdu par pénalité 0/3, -1 point.

✓ Amende 40€

3 – RENCONTRE(S) REPOSITIONNEE(S)

Championnat U13 D3 poule A - Match N° 51722.1, ASL St Père 1 / AS Varzy 1 du 22 avril.

- La commission repositionne cette rencontre au **3 juin.**

Le Président, Alain BUCHETON.



Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de sept (7) jours dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

La commission précise que les réponses apportées aux courriers/correspondances des clubs, n'appelant pas de décisions, ne sont pas susceptibles d'appel.